



VAL D'AUTHIE

**Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive (BPJEPS)**

**Spécialité animateur**

**Mention Education à l'Environnement vers un Développement Durable**

**Saint Laurent Blangy**

**2024-2025**

## Objectifs

L'animateur (trice) exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités en éducation à l'environnement vers un développement durable et dans la limite des cadres réglementaires.

- 1- L'animateur (trice) encadre dans tout lieu et toute structure en prenant en compte tous les publics.
- 2- L'animateur (trice) met en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- 3- L'animateur (trice) conduit une action d'animation dans le champ de l'environnement et du développement durable.
- 4- L'animateur (trice) mobilise les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de l'éducation à l'environnement vers un développement durable.

## Programme de l'action de formation

La formation est construite autour des 4 Unités Capitalisables, constitutives du référentiel de certification de diplôme, et définies par les objectifs terminaux suivants :

**Dans les 2 unités capitalisables transversales, quelle que soit la spécialité :**

*UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE :*

- OI-1-1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- OI-1-2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;
- OI-1-3 : Contribuer au fonctionnement d'une structure.

*UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE :*

- OI-2-1 : Concevoir un projet d'animation ;
- OI-2-1 : Conduire un projet d'animation ;
- OI-2-3 : Evaluer un projet d'animation.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT  
Membre de l'UNCPIE – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – Décret du 4 Mars 1994

Mouaison Hulot – 25, Rue Vermaelen – 62390 Auxi-le-Château  
Tél. 03 21 04 05 79 – fax. 03 21 04 12 78 – [contact@cpie-authie.org](mailto:contact@cpie-authie.org) – [cfme@cpie-authie.org](mailto:cfme@cpie-authie.org) – [www.cpie-authie.org](http://www.cpie-authie.org)



VAL D'AUTHIE

### **Dans les deux unités capitalisables (UC) de la mention :**

*UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE*

- OI-3-1 : Organiser gérer et évaluer les activités
- OI-3-2 : Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l' « EEDD »
- OI-3-3 : Accueillir les publics

*UC 4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE « L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE »*

- OI-4-1 : Situer son activité « EEDD » dans un territoire
- OI-4-2 : Maîtriser les outils et techniques des activités de l'EEDD
- OI-4-3 : Conduire des activités d'animation en EEDD

### **Spécificités du CPIE Val d'Authie :**

Un centre de formation spécialisé dans l'intégration du développement durable dans toutes ses activités (environnement, problématiques sociales, enjeux de santé...).

### **Méthodes et outils pédagogiques**

Formation en complète alternance centre et structure de stage  
Le contenu des semaines alterne entre théorie et pratique et favorise l'individualisation des parcours.

### **Modalités d'évaluation**

Le diplôme s'obtient par la validation de 4 UC (Unités Capitalisables) par le biais d'épreuves pratiques, écrites et orales.

### **Conditions d'admission, prérequis**

#### **Les exigences préalables**

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention « éducation à l'environnement vers un développement durable » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « animateur ».

Le (la) candidat(e) doit : - être titulaire de **l'une** des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT  
Membre de l'UNCPIE – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – Décret du 4 Mars 1994

Mouaison Hulot – 25, Rue Vermaelen – 62390 Auxi-le-Château  
Tél. 03 21 04 05 79 – fax. 03 21 04 12 78 – [contact@cpie-authie.org](mailto:contact@cpie-authie.org) – [cfme@cpie-authie.org](mailto:cfme@cpie-authie.org) – [www.cpie-authie.org](http://www.cpie-authie.org)



VAL D'AUTHIE

Le (la) candidat(e) doit : - être capable de :

- justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle, auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ;
- produire une lettre de motivation pour le métier d'animateur « éducation à l'environnement vers un développement durable » ;
- constituer un dossier récapitulant ses expériences bénévoles et /ou professionnelles en matière d'animation, support d'un entretien de 30 minutes maximum.

#### Dispenses de justification d'expérience et du dossier demandés ci-dessus :

Est **dispensé de la production de la justification de l'expérience d'animateur et de la production du dossier**

le (la) candidat (e) titulaire de l'un des diplômes suivant :

- brevet d'aptitude aux fonctions de direction (BAFD) ;
- brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien (BAPAAT) ;
- tout certificat de qualification professionnelle (CQP) attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention ;
- tout diplôme de niveau BAC et supérieur ;
- certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance » (CAP) ;
- diplôme d'Aide Médico Psychologique (AMP)
- diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES).

#### Sélections :

Les sélections consistent en la réalisation d'un écrit (description d'une photographie représentant une situation d'animation) et d'un entretien de motivation face à 2 jurés de l'organisme de formation.

#### Positionnement

A l'issue des tests de sélection, des tests de positionnement peuvent permettre un allègement complet d'UC ou de blocs d'UC.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT  
Membre de l'UNCPIE – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – Décret du 4 Mars 1994

Mouaison Hulot – 25, Rue Vermaelen – 62390 Auxi-le-Château  
Tél. 03 21 04 05 79 – fax. 03 21 04 12 78 – [contact@cpie-authie.org](mailto:contact@cpie-authie.org) – [cfme@cpie-authie.org](mailto:cfme@cpie-authie.org) – [www.cpie-authie.org](http://www.cpie-authie.org)



VAL D'AUTHIE

### Coût

Pour les salariés : 15 euros de l'heure (possibilité de prise en charge CPF, OPCO, FONGECIF..., nous contacter).

Contrat d'apprentissage : il est possible de suivre la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Pour les personnes à la recherche d'un emploi (inscrites ou non au pôle emploi) / les salariés en contrat aidé / les salariés en temps partiel (moins de 24 h /semaine) / les personnes en Préparation partagée d'éducation de l'enfant (PréParE) à temps plein et privées d'emploi / les personnels en uniforme en reconversion professionnelle en fin ou à l'issue immédiate de leur contrat, suivis par les centres de reconversion relevant de leurs corps de métier / les sportifs de la région Hauts-de-France, inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, sans contrat de travail :

Le coût de la formation peut être pris en charge par la Région Hauts de France (avec la participation de fonds européens) et est donc gratuite pour les personnes retenues sur une place Région (Attention pour les personnes diplômées, il faut être sorti du système scolaire depuis plus d'un an).

Pour bénéficier du financement, il faut impérativement être **majeur**.

Une indemnité est versée aux participants par l'intermédiaire du pôle emploi ou de la Région via l'ASP. Pour l'indemnité, il est obligatoire d'être inscrit au Pôle Emploi.

### Modalités pour les personnes en situation de handicap

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre référente « handicap », Lynda ANANIE au 03 21 04 05 79 ou [lynda.ananie@cpie-authie.org](mailto:lynda.ananie@cpie-authie.org)

**Nombre d'heures de formation :** 600 heures en centre et 600 heures en stage  
Possibilité d'allègements de formation : un positionnement est réalisé à l'entrée en formation  
2 à 3 jours de formation par semaine et le reste en alternance.

**Nombre de parcours Région :** 8

**Lieux de formation :** Base nautique de Saint Laurent Blangy

**Restauration possible sur place :** mise à disposition d'une salle équipée de four micro-onde, vaisselle, cafetière, bouilloire

**Rémunération :** Pour les demandeurs d'emploi : en fonction des droits pôle emploi : AREF ou ASP

**Dossier d'inscription :** Faire une demande par mail pour le recevoir.  
Téléchargeable sur le site internet du CPIE.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT  
Membre de l'UNCPIE – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – Décret du 4 Mars 1994

Mouaison Hulot – 25, Rue Vermaelen – 62390 Auxi-le-Château  
Tél. 03 21 04 05 79 – fax. 03 21 04 12 78 – [contact@cpie-authie.org](mailto:contact@cpie-authie.org) – [cfme@cpie-authie.org](mailto:cfme@cpie-authie.org) – [www.cpie-authie.org](http://www.cpie-authie.org)



VAL D'AUTHIE

### Calendrier

Réunion d'info collective 1 : le mercredi 19 septembre 2024 (10 h) **en visioconférence**

Réunion d'info collective 2 : le mercredi 02 octobre 2024 (14 h à St Laurent)

**ENVOYER UN MAIL POUR S'INSCRIRE A UNE DES REUNIONS D'INFORMATION :**

[cfme@cpie-authie.org](mailto:cfme@cpie-authie.org) ou [lynda.ananie@cpie-authie.org](mailto:lynda.ananie@cpie-authie.org)

Sélections 1 **sur convocation** : le jeudi 10 octobre 2024 journée,

ou Sélections 2 **sur convocation** : le mercredi 23 octobre 2024 journée.

Dates formation : du 06 novembre 2024 au 31 octobre 2025.

### Contacts :

Christine VASSEUR, Responsable du service Formation, CPIE Val d'Authie / 03-21-04-05-79 ou [cfme@cpie-authie.org](mailto:cfme@cpie-authie.org)

Lynda ANANIE, Coordinatrice du BPJEPS EDD, CPIE Val d'Authie / 03-21-04-05-79 ou [lynda.ananie@cpie-authie.org](mailto:lynda.ananie@cpie-authie.org)

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT  
Membre de l'UNCPIE – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – Décret du 4 Mars 1994

Mouaison Hulot – 25, Rue Vermaelen – 62390 Auxi-le-Château  
Tél. 03 21 04 05 79 – fax. 03 21 04 12 78 – [contact@cpie-authie.org](mailto:contact@cpie-authie.org)– [cfme@cpie-authie.org](mailto:cfme@cpie-authie.org)– [www.cpie-authie.org](http://www.cpie-authie.org)